

L'Echo de Chalifert

Journal indépendant d'informations locales

N° 11

RETROUVEZ L'ECHO DE CHALIFERT SUR WWW.MIEUXVIVREACHALIFERT.COM

COLLEGE DE CHESSY

Les dernières informations sur le futur collège de Chessy

Le Conseil Général de Seine & Marne organisait vendredi 17 novembre 2006 une réunion d'informations à Chessy sur le futur collège de Chessy.

Le collège :

Le collège de Chessy voit sa capacité d'accueil portée à 800 élèves mais seulement 500 élèves l'intégreront la première année.

La sectorisation :

Monique Delessard 1^{ère} vice présidente du Conseil Général chargée des collèges et de la vie scolaire a confirmé que les enfants de Chalifert feraient leur rentrée 2007 au collège de Chessy.

Les classes ouvertes :

Tous les niveaux seront ouverts dès la première année et, dans la mesure d'effectifs suffisants, les options disponibles actuellement au collège Marcel Rivière seront également offertes dans le nouveau collège.

Pierre Barrière, inspecteur d'académie adjoint précise toutefois qu'il ne pourra y avoir de classe européenne la première année.

Le sport :

Un gymnase sera construit à proximité du collège mais ne sera pas terminé avant le premier semestre 2008 aux dires d'Olivier Bourjot, Maire de Chessy. Il sera associé à une piste d'athlétisme, un stade et un plateau sportif. Le stade pourrait voir le jour plus tôt.

Le transport :

Les collégiens de Chalifert bénéficieront d'un ramassage scolaire le matin et de deux retours le soir.

Les dérogations :

Les enfants qui voudraient terminer leur cycle au collège Marcel Rivière pourront faire une demande de dérogation mais les chances de l'obtenir sont minces. Ceux qui voudraient poursuivre ou suivre des cours éventuellement non dispensés à Chessy auront davantage de chances d'y parvenir. Le problème de transport resterait posé et en tout état de cause son coût resterait à la charge des familles.

Liaisons :

Un projet sur Chessy de voies cyclables et piétonnes est à l'étude mais Olivier Bourjot précise qu'une liaison avec Chalifert n'est envisageable ni à court, ni à moyen terme. □

Information à relayer :

Monsieur Duval, principal du collège Marcel Rivière, demande aux familles de bien vouloir lui faire connaître leurs intentions pour l'année prochaine afin d'estimer au mieux ses nouveaux effectifs.

GARDE CHAMPÊTRE

Serge Venant va bien !

Serge Venant tient à faire savoir aux Chaliférois qu'il va bien et que son départ de la commune n'est en rien lié à son état de santé. Celui-ci espérait voir la reconduction de son contrat et ne comprend pas la décision qui le prive d'emploi aujourd'hui. A si peu de son départ en retraite, il espérait pouvoir finir sa carrière à Chalifert.

Nous lui souhaitons de retrouver rapidement un poste et un bon moral. □

AFFAIRE COMPOST VAL D'EUROPE

Suspension suspendue

Suite à l'arrêté préfectoral qui suspendait son activité pour dépassement de production, la société Compost Val d'Europe avait attaqué cette décision en référé devant le Tribunal Administratif. Le tribunal a tranché le 20 novembre dernier en donnant raison à l'entreprise au motif que certains produits avaient été comptabilisés à tort par les services de la DRIRE. A propos de compost, les Chaliférois attendent toujours que la Mairie leur indique un lieu pour déposer leurs déchets verts. Le site de Villevaudé indiqué par la commune ne peut accueillir les déchets verts des particuliers. Jointe par téléphone, la société S.E.A.T nous fait savoir qu'elle ne produit pas de compost. □

Un Conseil Municipal intéressant et animé

*L'intégralité de notre compte-rendu du
Conseil Municipal du 24 octobre dernier
est disponible sur notre site :*

www.mieuxvivreachalifert.com

*Nous n'aborderons ici que les grandes
lignes faute de place.*

Renégociation de deux emprunts en cours. Une bonne initiative tant les intérêts d'emprunts peuvent peser sur la vie d'une collectivité dont les moyens sont faibles.

Cela va dans le bon sens à l'exception près qu'il semblerait que la renégociation ne se soit effectuée qu'avec l'organisme prêteur initial.

Une étude concurrentielle de plusieurs propositions aurait sans doute été préférable.

Transport : vers une offre plus large pour les Chaliférois.

Jean-Charles Blaison expose un projet d'amélioration des services en matière de transport public proposé par le syndicat intercommunal de transport.

Il s'agit pour le Conseil municipal de donner un simple avis. N'ayant pas le dossier sous les yeux, il est difficile de vous exposer à notre tour les tenants et aboutissants de ces éventuelles évolutions en terme d'offres de transport. Il ressort néanmoins des débats que les Chaliférois pourraient bénéficier d'une offre accrue avec une augmentation des fréquences de passages des cars.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'exception d'Anne Grosjean qui ne voit dans cette proposition aucune avancée significative et préfère s'abstenir.

Rapport d'activité 2005 du Siétrem (Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des REsidus Ménagers) Après une lecture en diagonale du rapport, monsieur le maire rappelle qu'il n'est pas le seul à être élu délégué au sein du Siétrem mais que Marie-France Rance l'est également. Sans doute un moyen de se sentir moins seul et de partager les responsabilités. Nos deux délégués diront : *«Nous savions que les déchets verts collectés par le Siétrem étaient retraités par la société Compost Val d'Europe mais nous avions reçu verbalement l'assurance qu'il n'en serait plus question à l'avenir.»*

A ce moment, monsieur le maire montre toute son absence de combativité face aux instances qui le dépassent. **Jean-Charles Blaison, son premier adjoint dénonce «les négligences dont ont fait preuve nos deux délégués.»**

Il explique qu'il existait des moyens pour ne pas laisser perdre la situation mais qu'ils sont aujourd'hui réduits à néant étant donné l'absence de réaction. □

(Vous pouvez lire également le rapport officiel de la mairie sur les panneaux d'affichage.)

Marne & Gondoire Jour J - 35

*Chalifert fera le 1^{er} janvier prochain son
entrée dans l'intercommunalité de Marne
et Gondoire, un virage décisif pour notre
village qu'il va falloir négocier au mieux.*

Dans la vie d'une commune, entrer dans une intercommunalité est un évènement qui compte. Sans perdre son âme, c'est accepter de permettre à d'autres de participer aux réflexions sur le devenir de la commune. C'est aussi, pour fonctionner dans les deux sens, se donner les moyens de faire partager ses idées au delà de ses propres limites territoriales.

La tâche ne sera pas aisée. Le Conseil Municipal de Chalifert a fait le choix de Marne & Gondoire pour les garanties que cette intercommunalité apporte sur la maîtrise de l'urbanisation et sur le respect de l'environnement et du cadre de vie. Elle permet notamment à la commune de conserver sa souveraineté sur la destination des sols. Pour être plus clair, Marne & Gondoire ne pourra pas se substituer au Maire pour accorder ou non un permis de construire. Ces compétences ne seront pas transférées ce qui n'aurait pas été le cas si le SAN avait été préféré. Pour ces raisons, le choix de la commune est légitime. La crainte de voir Chalifert s'urbaniser à outrance s'éloigne donc. Nous ne pouvons pas non-plus dire que les communes voisines telles Chessy, Magny-le-Hongre ou encore Coupvray n'aient pas laissé une large place aux espaces verts et qu'elles n'aient pas fait le choix de constructions de qualités. Les délibérations ont été prises et nous regretterons toujours qu'elles l'aient été trop tôt mais n'y revenons plus, construisons l'avenir du village et nous pensons qu'avec Marne & Gondoire c'est possible.

Lors du prochain Conseil Municipal, la municipalité de Chalifert élira trois délégués pour la représenter au sein du Conseil intercommunautaire. Ils auront pour mission de faire connaître les particularités de Chalifert et de convaincre l'ensemble des conseillers que Chalifert peut jouer un rôle au sein de Marne & Gondoire. La pire des situations dans laquelle nous pourrions nous retrouver est celle que nous connaissons aujourd'hui à savoir rester sans moyen et, plus grave encore, sans imagination. Ainsi, nous formulons le souhait d'être fortement représentés et que la motivation de nos délégués soit réelle pour défendre au mieux les intérêts de notre commune qui en a bien besoin. □

L'Echo de Chalifert est édité par l'association
Mieux Vivre à Chalifert (n°0771014952)

Comité de rédaction : Laurent Simon, Jean-Luc Losa, Delphine Dourde, Damien Dhénain, Laurette Paolini.
echodechalifert@aol.com ou par courrier :
Mieux Vivre à Chalifert - 4, allée Renoir - 77144 Chalifert